

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2011  
VALANT COMPTE-RENDU**

**L'an deux mil onze, le 14 décembre à 20h30, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Maryanick Méhaignerie, Maire.**

**Présents :** Maryanick Méhaignerie, Marie-Renée Saillant, Vincent Houdan, Jean-Paul Jannier, Bernard Delaunay, Gérard Gilbert, Claudine Paysant, Jean-Louis Pinsard, André Mongodin, Sabrina Saudrais, Thierry Duplat, Thérèse Loisel, Philippe Héry, Marie-Thérèse Esnault, Marie-France Bardaine, André Bellier, Stéphane Douabin.

**Excusé :** Daniel CHEUL

**Absent :** Christophe BOITTIN

**Pouvoirs :** Daniel CHEUL a donné pouvoir à Bernard DELAUNAY

*M. Claudine PAYSANT est nommée secrétaire de séance.*

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 4 novembre 2011

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'ajouter à l'ordre du jour la question suivante:

- Facturation des travaux des services techniques à l'école de Balazé

Le présent compte-rendu a été affiché le 23 décembre 2011.

- **2011.12.14 d1 – Approbation de la modification simplifiée du PLU**

*Jean-Louis PINSARD est absent pour cette délibération.*

*Maryanick MEHAIGNERIE ne participe pas au vote.*

Mme Marie-Renée SAILLANT, adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 27 juin 2011, le conseil municipal a prescrit la modification simplifiée n°1 qui avait pour objet la suppression de l'emplacement réservé n°21 situé à la Fleuriais.

La suppression de cet emplacement réservé a été effectuée pour les raisons suivantes :

Suite aux études menées dans le cadre d'un projet d'aménagement sur le secteur, il apparaît que l'aménagement de la zone 2AU ne nécessite pas la réalisation de la voie de desserte prévue initialement. La partie Sud de la zone 2AU a en effet été exclue du projet. L'emplacement réservé débouche donc sur des terrains qui n'appartiennent pas à la commune. Il apparaissait donc opportun de lever cet emplacement réservé.

Un avis a été diffusé dans le journal Ouest France le 27 octobre 2011.

Un registre a été mis à disposition du public pendant un mois : du 7 novembre 2011 au 8 décembre 2011 en vue de recueillir les observations éventuelles du public.

Au dernier jour de la mise à disposition du registre, aucune observation n'a été consignée.

Compte tenu du respect de la procédure,

Compte tenu qu'aucune observation n'a été émise,

Il est demandé d'approuver la modification simplifiée n° 1

Après délibération et par 16 voix POUR, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

➤ **2011.12.14 d2 – Lotissement Le Champ Richard : Modification du PLU**

*Jean-Louis PINSARD est absent pour cette délibération.*

Mme Marie-Renée SAILLANT, adjointe au Maire, explique aux conseillers municipaux qu'après instruction par la DDTM, il s'avère que le projet du lotissement n'est pas compatible avec le PLU.

Considérant l'urgence du dossier, nous procédons à une modification seulement (durée de la procédure : 4 à 6 mois) et non à une révision du PLU (durée de 6 mois à 1 an).

Rappel de la définition :

- d'une modification : elle permet de rectifier le règlement du PLU sans toucher au Projet d'Aménagement de Développement Durable et au rapport de présentation du PLU initial.
- d'une révision : elle permet de revoir le zonage du PLU (exemple la possibilité de passer zone A en NA, d'une zone 2AUE en zone 1AUE etc... Cette procédure est plus longue car elle nécessite une étude en partenariat avec les Personnes Publiques Associées (Etat, Conseil Général, Conseil Régional, Chambre d'Agriculture, DDTM etc...)

La procédure de modification est composée de différentes étapes :

- 1) Délibération de principe afin de valider le lancement de la procédure de modification.
- 2) Courrier au tribunal administratif afin de nommer un commissaire enquêteur
- 3) Un avis sera transmis au public par voie de presse (2 journaux) et affichage en Maire afin de les informer de l'enquête.
- 4) Arrêté d'enquête publique affiché en mairie avec les dates de l'enquête
- 5) Un registre sera mis à dispo à la Mairie avec permanence du commissaire enquêteur
- 6) Remise du rapport du Commissaire
- 7) Analyse des observations si il y a lieu et analyse des conclusions du commissaire enquêteur
- 8) Délibération approuvant la modification n°2

Il a été demandé un devis pour modification du PLU à l'entreprise ARTEFACTO.

La modification interviendra sur :

- La suppression des emplacements réservés n°9 et n°10 du futur Lotissement Le Champ Richard
- La modification du règlement concernant la zone 1AU notamment la suppression de la mention « L'urbanisation de cette zone devra se dérouler en une seule opération »
- La modification de certains points de règlements notamment :
  - 1) l'article 7 de la zone UE régissant les règles d'implantation des constructions par rapport aux limites de parcelles
  - 2) l'article de la zone A régissant les types de constructions autorisés sur la zone

Tous ces articles feront l'objet d'une étude par une commission et le bureau d'étude ARTEFACTO

Il est donc demandé :

- De valider le lancement de la procédure de modification
- D'autoriser Mme Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Après délibération et par 17 voix POUR, le Conseil Municipal approuve ces propositions.

➤ **2011.12.14 d3 – Lotissement communal « Le Champ Richard »: validation du dossier PRO**

*Jean-Louis PINSARD est absent pour cette délibération.*

Mme Marie-Renée SAILLANT, adjointe au Maire, présente aux conseillers le dossier PROJET transmis par le cabinet TERRAGONE/SEVAUX et présenté à la commission urbanisme du 26 octobre 2011 et étudié en collaboration avec le Syndicat d'Urbanisme.

Le dossier projet présente une estimation des coûts des travaux relatifs au projet de lotissement le Champ Richard :

## Travaux Permis d'aménager

	TOTAL HT	T.V.A.	TOTAL T.T.C.
Terrassement Voirie :	73 697,50 €	14 444,71 €	88 142,21 €
Assainissement EP	26 445,00 €	5 183,22 €	31 628,22 €
Assainissement EU	28 326,00 €	5 551,90 €	33 877,90 €
Eau Potable	18 045,00 €	3 536,82 €	21 581,82 €
GC Téléphone	10 350,00 €	2 028,60 €	12 378,60 €
Eclairage Public - GAZ:	14 175,00 €	2 778,30 €	16 953,30 €
Espaces Verts	18 290,00 €	3 584,84 €	21 874,84 €
	<b>TOTAL HT</b>	<b>T.V.A.</b>	<b>TOTAL T.T.C.</b>
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>189 328,50 €</b>	<b>37 108,39 €</b>	<b>226 436,89 €</b>

Une rencontre a eu lieu avec le cabinet Terragone afin d'expliquer l'évolution du coût de l'opération notamment sur les travaux de terrassement qui sont passés de 61 000 € à 73 697,50 € :

- Reprise de terrassement pour la création d'un talus paysager partie Sud pour obtenir une ligne horizontale
- Création de poutre de rives et d'embranchement pour la voie piétonne pour les lots 4 et 5
- Fondation d'une longrine pour la création du mur
- Longueur du réseau EU et EP a augmenté pour le lot 1 (évitant ainsi une servitude sur lot 2)

Il est donc proposé aux Conseillers :

- De valider le dossier PRO
- D'autoriser Mme Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Après délibération et par 17 voix POUR, le Conseil Municipal approuve ces propositions.

- **2011.12.14 d4 – Rapport sur l'assainissement collectif**

*Jean-Louis PINSARD est présent pour toutes les délibérations suivantes.*

Jean-Paul JANNIER, adjoint au Maire, présente l'aspect financier du rapport d'assainissement collectif tel qu'il apparaît dans le rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public réalisé par le service Eau et Biodiversité de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine. Pour information, le prix de l'assainissement collectif pour l'année 2010 était de 262,35 € et pour l'année 2011 de 265,51 €. Bernard DELAUNAY présente le bilan technique de ce rapport.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le rapport 2010 de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et par 18 voix POUR, approuve ce rapport.

- **2011.12.14 d5 – Tarif assainissement 2012**

Monsieur Jean-Paul Jannier, adjoint au Maire, explique au Conseil Municipal qu'afin de préparer la facturation de l'exercice 2012, le Conseil doit délibérer pour le maintien ou non du montant de la redevance assainissement. Étant donné la situation financière du budget assainissement, il est proposé de maintenir le tarif 2011.

Après en avoir délibéré et par 18 voix POUR, le Conseil Municipal décide de maintenir le tarif 2011 pour l'exercice 2012.

- **2011.12.14 d6 – Décisions modificatives n°4**

Il est expliqué qu'afin de préparer au mieux les futures élections de 2012, les services administratifs ont besoin de matériel afin d'assurer la tenue du second bureau récemment créé. Un devis a été demandé afin de répondre à cette demande. Cependant, des crédits supplémentaires sont nécessaires sur l'opération 72 Acquisition de matériel.

Section d'investissement

Opération 113 Acquisition de terrain / Compte 2111 : - 3000 €

Opération 72 Acquisition de matériel / Compte 2188 : + 3000 €

Il est donc demandé :

- De valider cette décision modificative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 18 voix POUR, décide d'adopter cette proposition.

➤ **2011.12.14 d7 – Décisions modificatives pour travaux en régie**

Il est expliqué aux conseillers que pour introduire dans l'actif de la commune les travaux d'investissement réalisés par les services techniques, il convient de prendre une décision modificative.

- Décision n°5 : Création d'un parterre à la Mairie

**Section d'investissement**

**Dépenses Chapitre 040 / Compte 2128 : 2 745 €**

**Recettes Chapitre 021 : 2 745 €**

**Section de fonctionnement**

**Dépenses Chapitre 023 : 2 745 €**

**Recettes Chapitre 042 Compte 722 : 2 745 €**

Il est donc demandé :

- De valider cette décision modificative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 18 voix POUR, décide d'adopter cette proposition.

➤ **2011.12.14 d8 – Décisions modificatives pour travaux en régie**

Il est expliqué aux conseillers que pour introduire dans l'actif de la commune les travaux d'investissement réalisés par les services techniques, il convient de prendre une décision modificative.

- Décision n°6 : Jeux du CRAPA

**Section d'investissement**

**Dépenses Chapitre 040 Compte 2188 : 4104,83 €**

**Recettes Chapitre 021 : 4104,83 €**

**Section de fonctionnement**

**Dépenses Chapitre 023 : 4104,83 €**

**Recettes Chapitre 042 Compte 722 : 4104,83 €**

Il est donc demandé :

- De valider cette décision modificative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 18 voix POUR, décide d'adopter cette proposition.

➤ **2011.12.14 d9 – Décisions modificatives pour travaux en régie**

Il est expliqué aux conseillers que pour introduire dans l'actif de la commune les travaux d'investissement réalisés par les services techniques, il convient de prendre une décision modificative.

- Décision n°7 : Local Rangement Salle des sports

**Section d'investissement**

**Dépenses chapitre 040 Compte 2313 : 1439,46 €**

**Recettes chapitre 021 : 1439.46 €**

**Section de fonctionnement**

**Dépenses Chapitre 023 : 1439,46 €**

**Recettes Chapitre 042 Compte 722 : 1439,46 €**

Il est donc demandé :

- De valider cette décision modificative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 18 voix POUR, décide d'adopter cette proposition.

- **2011.11.04 d10 – Facturation à l'école des travaux effectués par les services techniques municipaux**

Il est expliqué à l'assemblée que les services techniques municipaux ont effectué certains travaux pour le compte de l'école de Balazé. De ce fait, le Conseil doit valider la facturation de ces travaux à l'école comme convenu dans la convention afin que la commune puisse être remboursée de ses frais.

Un agent des services techniques a effectué les travaux suivants :

- Entretien de terrain
- Pose d'enrobé à froid
- réparation du jeu de la cour maternelle

Le coût horaire d'un agent mis à disposition est de 16 € (délibération du 5 novembre 2010)

L'agent a effectué 3 journées de travail de 7h30 chacune.

Il est donc proposé de :

- D'autoriser la facturation du compte de l'école d'un montant de 360 €.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et a 17 voix POUR et 1 ABSTENTION, approuve cette facturation.

- **2011.11.04 d11 – Validation projet cellules médicales et demande de subvention**

Gérard GILBERT, adjoint au Maire, informe les conseillers que dans la cadre de la construction des logements locatifs sociaux par la SA d'HLM « Les Foyers », la commune a pour projet d'acquérir une cellule médicale et de l'aménager afin d'y accueillir des services de santé.

Les différentes options d'aménagements ont été étudiées en commissions bâtiments :

- Installation de radiants électriques pour 3000 € HT
- Mise en place d'un doublage périphérique isolé de 120mm pour 300 € HT
- Mise en place d'un interphone pour 2000 € HT
- Mise en place de stores intérieurs pour 1742 € HT
- Fourniture et pose du mobilier de la salle d'attente et espaces communs pour 2430 € HT

Le coût de l'opération se décompose ainsi :

- Coût estimatif d'acquisition de la cellule : 124 000 € HT
- Coût de l'aménagement de la cellule : 81 482 € HT
- Rémunération du maître d'œuvre (8,5% du coût d'aménagement) : 6926 € HT

TOTAL : 212 408 € HT

Il est donc demandé :

- D'approuver le projet d'aménagement de la cellule
- D'autorise Mme Le Maire à solliciter les subventions au titre du programme DETR 2012, du Fonds de Concours de Vitré Communauté et du Contrat de Territoire de Vitré Communauté.

Après délibération et par 18 voix POUR, le Conseil Municipal approuve ces propositions.

- **2011.12.14 d12 – Demande de subvention au titre de la répartition des amendes de police**

M. Bernard DELAUNAY, adjoint au Maire, informe les conseillers des travaux pouvant être éligibles

à une subvention au titre de la répartition des recettes des amendes de police :

- Travaux d'aménagement de trottoirs et d'un parking Rue Jeanne d'Arc. Le coût de ces travaux s'élève à 17310 € HT (soit 20 702 € TTC).
- Aménagement du centre bourg : Les dépenses éligibles s'élèvent à 156 132,50 € HT (soit 186 734,47 € TTC)
- Aménagement des allées et parking – La Perrière : Le coûts des travaux s'élèvent à 15 751,90 € HT (soit 18 8396,27 € TTC).

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire à solliciter une subvention au titre de la répartition des recettes des amendes de police (Dotation 2011-programme 2012) pour ces travaux.

Après délibération et par 18 votes POUR, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

➤ **2011.12.14 d13 – Recrutement d'agents recenseurs et validation de leurs rémunérations**

Mme Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations de recensement 2012.

Après analyse des différents districts et une rencontre avec l'INSEE, il s'avère que 4 agents seront nécessaires pour réaliser ce recensement.

En termes de rémunération les agents seront rémunérés 1,30 € par bulletin individuel, 0,80 € par feuille de logement, 25 € par demi-journées de formation et 75 € pour les frais de déplacements. L'INSEE verse une dotation d'environ 4600 € pour cette opération.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser la création de ces 4 postes d'agents recenseurs
- De valider le mode de rémunération présenté.

Après délibération et par 18 votes POUR, le Conseil Municipal approuve ces propositions.

➤ **2011.12.14 d14 – Subvention cantine de Châtillon**

Monsieur Jannier, adjoint au Maire, présente la demande de participation de 0.79 € de la Commune de Châtillon pour les enfants de Balazé qui fréquentent à la cantine de Châtillon.

*Objectif :*

Dédommager la commune accueillant des enfants de Balazé dans sa cantine à hauteur du prix de revient.

*Rappel :*

Pour l'année scolaire 2008-2009, Balazé a versé 0,70 € par repas.

Pour l'année scolaire 2009-2010, Châtillon-en-Vendelais demande 0,73 € par repas. Trois familles de Balazé sont concernées.

Pour l'année scolaire 2010-2011, il était versé à titre de participation 0,74 € par repas.

En contrepartie, la commune de Balazé demande une participation financière de 0,90 € par repas pour les enfants de Châtillon (4 familles concernées).

Il est donc proposé à l'assemblée :

- D'accorder une subvention de 0,79 € par repas à la commune de Châtillon-en-Vendelais sous réserve de réciprocité.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, par 18 votes POUR, cette proposition.

➤ **2011.12.14 d15 – Convention FSCF**

Monsieur Jean-Paul JANNIER, adjoint au Maire, présente le bilan du dispositif ELI 2011 (activités d'été)

étudié durant la commission Education Culture et Jeunesse du 16 novembre 2011.

2011 : présence des jeunes de 10 à 17ans

	1 <sup>ère</sup> semaine	2 <sup>e</sup> semaine
Châtillon-en-Vendelais du 11 au 15 juillet	18	11
Balazé du 18 au 22 juillet	10	28
TOTAL	28	39

De plus, M. Jannier propose le renouvellement du dispositif pour 2012, aux dates suivantes :

- Du 16 au 20 juillet 2012 à Balazé
- Du 23 au 27 juillet 2012 à Châtillon-En-Vendelais

La commission propose de retenir le forfait 48 jeunes pour un coût de 1 405 € / semaine (tarif 2010 : 1 370 €) et ceci au regard du nombre de jeunes inscrits en 2009, 2010 et 2011. Pour les familles, le tarif dépendra du quotient familial.

Il est proposé aux Conseillers

- D'autoriser Mme Le Maire à signer cette convention
- D'autoriser Mme Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Après délibération et par 18 votes POUR, le Conseil Municipal approuve ces propositions.

➤ **2011.12.14 d16 – Subventions Familles rurales de Saint M'Hervé**

M. Jean-Paul Jannier, adjoint au Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de l'association Familles Rurales de St M'Hervé demandant une subvention pour l'accueil de loisirs d'un montant de 5 € par journée-enfant pour les années 2010 et 2011.

En 2010, le nombre de journées-enfants de Balazé s'élevait à 28, représentant ainsi une subvention de 28 x 5 € (subvention versée par St M'Hervé), soit un total de 140 €.

En 2011, le nombre de journées-enfants de Balazé s'élevait à 22, représentant ainsi une subvention de 22 x 5 € (subvention versée par St M'Hervé), soit un total de 110 €.

Dans le cadre de la réciprocité (St M'Hervé versant au centre de loisirs de Balazé), il est proposé au conseil municipal de valider la demande de 250 € pour les années 2010 et 2011.

Il est donc proposé à l'assemblée :

- D'autoriser le versement de 250 € à l'association Familles rurales de Saint M'Hervé.

Après délibération et par 18 votes POUR, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

➤ **2011.12.14 d17 – Subventions Familles rurales de Balazé**

*Sabrina SAUDRAIS ne participe pas au vote.*

M. Jean Paul JANNIER, adjoint au Maire, explique aux conseillers qu'au début de chaque année une avance sur la subvention trimestrielle est versée à l'association Familles rurales de Balazé. Le remboursement de cette avance était déduit de la dernière subvention trimestrielle en début d'année suivante.

Cependant au regard des estimations des services administratifs, la subvention du dernier trimestre 2011 ne sera pas suffisamment importante pour rembourser l'avance faite en début d'année.

Il est donc proposé de répartir le remboursement de cette avance sur les subventions des troisième et quatrième trimestres 2011. De ce fait la subvention sera diminuée pour la moitié de l'avance pour les deux trimestres restants.

Pour information,

L'avance en début d'année était de 7 168 €.

Le versement pour le troisième trimestre sera de 11 982 € - (7168/2) = 8 398 €

Il sera déduit 3 584 € du montant de la subvention du quatrième trimestre.

Il est donc proposé aux conseillers :

- D'autoriser le versement de cette subvention suivant le calcul présenté

Le conseil municipal après avoir délibéré et 17 votes POUR, approuve cette proposition.

#### ➤ **2011.12.14 d18 – Subvention à l'école de Balazé : participation cantine garderie**

M. Jean-Paul JANNIER, adjoint au Maire, explique aux conseillers que suite à la convention signée le 28 septembre 2011, la commune verse à l'OGEC :

- pour la cantine, un montant mensuel de 2127,60 € (23640 repas servi en 2010-2011 \* 0.90 € /10 mois)
- pour la garderie, un montant mensuel de 303,42 € (17 848 heures de garderie \* 0.17 € / 10 mois)

Afin de réaliser ces paiements, il est nécessaire d'ouvrir les crédits au compte 65748 pour un montant de 10.000 € (9724.08 € représentant 4 mois de septembre à décembre)

Il est donc proposé aux conseillers :

- De valider cette ouverture de crédit.

Le conseil municipal après avoir délibéré et par 18 vote POUR, approuve cette proposition.

#### ➤ **2011.12.14 d19 – Indemnités au trésorier**

Mme le Maire expose au conseil municipal que l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 détermine les modalités de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveur. L'article 3 de l'arrêté du 16 décembre 1983 prévoit que cette indemnité est acquise au comptable pour la durée du mandat du conseil municipal et ceci à compter de l'installation de celui-ci.

Mme le Maire informe de plus le conseil que M. Gérard INESTA a quitté ses fonctions de receveur à Vitré et a été remplacé par M. Didier CREAC'H.

M. Didier CREAC'H, nouveau receveur de la commune, est chargé d'assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

Il est donc demandé à l'assemblée :

- D'autoriser le versement de l'indemnité de conseil au taux de 100 % ainsi que l'indemnité de conception des documents budgétaires au barème en vigueur à compter du 1 octobre 2011.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et par 14 voix POUR et 4 ABSTENTIONS approuve cette proposition.

#### ➤ **2011.12.14 d20 – Convention relative au classement des archives de la commune**

Mme Le Maire explique à l'assemblée que la commune de Balazé a entrepris, il y a quelques années en partenariat avec la direction du Patrimoine d'Ille-et-Vilaine, le classement général des archives.

Afin d'assurer un suivi des répertoires et procéder à une élimination documentaire, le Conseil Général met à la disposition de la Commune un archiviste itinérant.

L'intervention aura lieu entre avril et septembre 2012 et durera deux jours.

Le coût journalier est de 172 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 17 voix POUR et 1 voix CONTRE, approuve cette proposition.

➤ **2011.12.14.d21 – Rapport annuel du SMICTOM**

Thierry Duplat, conseiller municipal délégué au SMITCOM, présente à l'assemblée le rapport d'activité du SMICTOM pour l'année 2010.

Il est proposé aux conseillers d'approuver ce rapport.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et par 18 voix POUR, approuve ce rapport.

➤ **Décisions du Maire prise en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du CGCT (Délibérations du 8 juillet 2009 et du 10 octobre 2011)**

Madame le Maire informe l'assemblée des décisions qu'elle a été amenée à prendre dans le cadre de la délégation que le conseil municipal lui a attribuée, en application de l'article L 2122-22 du CGCT (Délibération du 8 juillet 2009).

*Signature des marchés suivants (inférieurs à 50 000 € HT):*

- 2011-22 : Signature du contrat pour la fourniture de gaz pour l'église de BALAZÉ auprès de la société Gaz de France pour une durée de 3 ans à compter du 1er novembre 2011 pour un abonnement annuel 69 € 30 et un coût de 0,066 €/kWh.

➤ **Lotissement La Pérouse**

Suite à la rencontre du 23 novembre 2011 avec André Giffard, notre assistant à maîtrise d'ouvrage, celui-ci fait ressortir deux hypothèses d'orientations du projet : le PUP ou la ZAC.

Après débat, les membres du Conseil Municipal décide à l'UNANIMITÉ d'impliquer la commune dans le projet par l'intermédiaire d'un Projet Urbain Partenarial (PUP).

*Maryanick MEHAIGNERIE n'a pas pris part au vote.*

➤ **Pour information**

- Inscription des sports bretons au patrimoine de L'UNESCO

Le président de la confédération des jeux et des sports traditionnels de Bretagne Mr Paul NICOLAS et le président de la fédération de Gourven Mr Erwan EVENOU ont envoyés une lettre pour demander à la commune de BALAZE de les soutenir dans leur démarche, qui vise à inscrire les jeux et sports traditionnels de Bretagne, sur la liste de sauvegarde urgente du patrimoine culturel immatériel de l'humanité établie par l'UNESCO. Les Sports concernés sont le Palet, la Boule bretonne, Quilles du Léon.

Vincent Houdan, adjoint au Maire souhaite apporter son soutien et celui du Conseil Municipal à cette initiative.

- Information de Bernard Delaunay, adjoint au Maire

Le réseau d'eau potable a été rénové au cours de l'été 2011. Cette réfection a été prise en charge par le Syndicat des eaux de Montautour, pour un montant global de 191 523 €

Détail des travaux :

- Réfection du réseau :	129 905 €
- 57 branchements :	61 618 €

➤ **Compte-rendu des commissions**

*1/ Commission Éducation Culture Jeunesse du 16 novembre 2011*

Jean-Paul Jannier, adjoint au Maire, présente les travaux de la commission :

- Bilan argent de poche

- Bilan FSCF 2011 et prévision pour 2012
- Demande de Calin-Calinou concernant un spectacle pour enfant
- Demande de subvention de la Commune de Port-Brillet pour la scolarisation de 2 enfants de Balazé
- Participation aux frais de restauration scolaire municipal pour 2011-2012 des élèves de Balazé scolarisés à Châtillon-en-Vendelais
- Participation aux dépenses de l'école publique à Châtillon-en-Vendelais pour 2011-2012
- Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école privée de Châtillon-en-Vendelais
- Demande de subvention de la Maison Familiales et Rurales de Fougères

### *2/ Compte rendu de la réunion « Organisation du Téléthon » du 24 novembre 2011*

Vincent Houdan, adjoint au Maire, présente le compte-rendu de cette réunion.

Suite aux différents échanges avec les associations présentes, l'organisation suivante est retenue :

- Dimanche 4 décembre 2011 TÉLÉTHON à la salle des fêtes de 9h30 à 18h (vente de jouets, vente de gâteaux, fresque, tarot, belotte, jeux de société)
- Dimanche 4 décembre 2011 DÉFITHON à 16h30, photo avec le maximum de personnes (1€ de participation)

### *3/ Commission Finances du 5 décembre 2011*

Marie-Renée Saillant, adjointe au Maire présente les travaux de la commission.

- Situation budgétaire au 1<sup>er</sup> décembre : présentation de la balance générale provisoire
- Orientations budgétaires préliminaires
- Etat de la dette
- Décisions modificatives de fin d'année

### *4/ Compte rendu de la commission Animation avec l'équipe organisatrice du Téléthon du 12 décembre 2011*

Vincent Houdan, adjoint au Maire, présente les travaux de la commission.

- Rappel du fonctionnement et bilan financier
- Bilan sur l'organisation
- Prévision pour l'édition 2012
- Propositions pour l'année 2012

#### ➤ **Questions diverses**

##### 1. Dates à retenir :

- Commission Éducation Culture Jeunesse : lundi 9 janvier 2012
- Commission Voirie : mercredi 11 janvier 2012
- Commission Sports : mardi 17 janvier 2012
- Commission bâtiments : jeudi 19 janvier 2012
- Commission environnement : lundi 30 janvier 2012
- Commission Finances : Jeudi 16 février 2012

#### ➤ ***Prochain conseils municipaux :***

***Lundi 23 janvier 2012***

***Lundi 27 février 2012***

***Jeudi 22 mars 2012***

***Lundi 23 avril 2012***

***Mardi 29 mai 2012***

***Lundi 25 juin 2012***

***Jeudi 12 juillet 2012***